

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2024_3_14

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 29

Votants : 35

**Objet : Economie - Charte
du collectif des acteurs de
la transmission**

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 19 mars à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du Smited , ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 12 Mars 2024

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Madame HAYE Nadia, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame MARSAULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur CLEMENT Philippe

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur GIRARD Régis

Pouvoirs :

Madame CHAUSSERAY Francine a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Monsieur DELIGNÉ Thierry a donné pouvoir à Madame BERNARDEAU Lydie
Monsieur DUMOULIN Guillaume a donné pouvoir à Madame ARNAUD Magdalena
Madame GUITTON Sylvie a donné pouvoir à Monsieur FRADIN Jacques
Madame SAUZE Magalie a donné pouvoir à Madame MICOU Corine
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s) : Monsieur BARANGER Johann, Madame CHAUSSERAY Francine, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame SAUZE Magalie, Madame TRANCHET Myriam, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick, Madame BIEN Michèle

Secrétaire de Séance : Madame Danielle TAVERNEAU

M. le Président expose.

L'objectif du collectif est de promouvoir et de contribuer au développement économique et entrepreneurial sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine en favorisant les transmissions / reprises d'entreprises, et notamment de :

- De préserver les sièges sociaux des entreprises en Nouvelle-Aquitaine après une transmission,
- De préserver les emplois et de maintenir les savoir-faire, la création d'emploi, et l'entrepreneuriat
- De mobiliser tous les acteurs de la transmission d'entreprises de Nouvelle-Aquitaine afin de faciliter le travail partenarial sur le terrain, la communication, le partage d'expérience et l'expérimentation locale.

En déclinaison de Néo terra et du SRDEII, une feuille de route vient renforcer l'intervention régionale comme chef de file sur cette thématique et définit les pistes d'actions prioritaires pour répondre à cet enjeu régional pour les six prochaines années.

Cette feuille de route se compose de 4 axes stratégiques :

- L'anticipation comme enjeu majeur (sourcing)
- La mobilisation et le pilotage des acteurs
- Le soutien aux transmissions et reprises à impacts (territorial et de développement) en intégrant une prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux
- Les outils financiers pour favoriser la transmission - reprise : mobilisation des pr êts d'honneur, des

garanties/cautions, les partenariats bancaires, les fonds d'investissements régionaux...

Dans le cadre de cette feuille de route et de l'axe stratégique n°2 - la mobilisation et le pilotage des acteurs, il est proposé de créer « un collectif des acteurs de la transmission ».

Ce collectif régional (avec déclinaisons locales à inventer / expérimenter) piloté et animé par la Région Nouvelle-Aquitaine est composé de tous les acteurs de la transmission qui souhaitent agir en faveur de la transmission _ reprise.

Ces missions :

- Partager les connaissances, les bonnes pratiques, les actualités
- Améliorer, faciliter et fluidifier le travail des acteurs sur le terrain
- Contribuer au bon déploiement de la feuille de route et proposer des expérimentations dans les territoires et/ou les filières / secteurs
- Promouvoir et valoriser la transmission / reprise.

La présente charte, a pour objectif de fixer sur 3 ans - 2023/2025 :

- les engagements des signataires de la charte : participer aux RDV mensuel, contribuer aux missions du collectif
- et les objectifs communs d'envie d'agir ensemble au service de l'intérêt général sur la Thématique « Transmission - Reprise » : dialoguer, partager, expérimenter, capitaliser, innover ensemble, mutualiser.

Tout signataire est réputé s'engager moralement à respecter les principes énoncés dans la présente charte. Son accord prend effet à compter de la signature de la Charte.

La direction de l'économie territoriale assurera le pilotage et la gestion administrative et logistique de l'animation du collectif en lien et avec l'appui des référents « Transmission » des Directions du Pôle DEE et DATAR.

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur

Vu la compétence en matière de développement économique

Vu la délibération n° 2022. 950.SP du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine du 20 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ;

Vu la Commission n°5 "Economie Territoriale, Economie Sociale et Solidaire, Insertion par l'Activité Economique, Economie circulaire, Tourisme" réunie et consultée ;

Vu la délibération n° 2022. 1742.SP du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine du 17 octobre 2022 relative à l'adoption de la feuille de route Transmission / reprise

Vu la délibération n°D2022_6_6 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Val de Gâtine en date du 19 juillet 2022 validant son Projet de Territoire 2021-2027 incluant la synthèse du diagnostic de l'analyse socio-économique du territoire

Vu la délibération n°D2024_3_13 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Val de Gâtine en date du 19 mars 2024 validant la convention du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation Nouvelle Aquitaine -SRDEII- et du règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises

Considérant les enjeux économique et sociaux

Considérant la nécessité de promouvoir les transmissions d'entreprises et de contribuer au développement économique et entrepreneurial sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine

Considérant la charte d'engagement au collectif des acteurs de la transmission - reprise d'entreprises de la Région Nouvelle-Aquitaine

Sur avis favorable du Bureau en date du 26 février 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **De valider la charte d'engagement collectif**

- **D'autoriser le Président ou son représentant par délégation à signer tout document afférent.**

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Danielle TAVERNEAU

de sa notification.

Emis le 19/03/2024

Publié le 22/03/2024

Transmis en sous-préfecture le 22/03/2024



Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

